

**Complexe sportif de la Malcombe - Salle de tennis de table -  
Réfection de l'étanchéité et renforcement de la charpente -  
Approbation de l'avant-projet et autorisation de signature des marchés**

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** La salle de tennis de table, située dans le Complexe Sportif de la Malcombe, d'une surface de 280 m<sup>2</sup>, nécessite des travaux de réfection d'étanchéité et de renforcement des pannes de la charpente.

La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par les Services Techniques de la Ville de Besançon.

Les travaux, d'un montant estimé à 31 000 € TTC, se dérouleront au quatrième trimestre de l'année 2003.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider le lancement de ces travaux,
- approuver l'avant-projet,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés après appel d'offres, le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget 2003 et suivants à l'imputation budgétaire 90.411.2313.00506.33000, étant précisé que pour les avenants entraînant une augmentation supérieure à 5 %, cette autorisation ne sera effective qu'après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 octobre 2003.*